

Présidence : Autriche

432ème SEANCE PLENIERE DU FORUM/Nouveau tirage révisé*

1. Date : Mercredi 13 octobre 2004

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 50

2. Présidence : M. H.-W. Ehrlich

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SECURITE

Armes de destruction massive, matières connexes (CBRN) et terrorisme : exposé de M. H. Gärtner, Institut autrichien des affaires internationales : M. H. Gärtner, Arménie, Suisse, Biélorussie, Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : PROPOSITION RELATIVE A UN PROJET DE
DECISION SUR LA MENACE CBRN :
CONTRIBUTION DU FCS

Présidence, Suisse, Belgique, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Italie,
Luxembourg, Pays-Bas

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA PRESIDENCE DU FCS SUR LA
SEANCE SPECIALE DU FCS RELATIVE A LA
MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT DE L'OSCE
SUR LES STOCKS DE MUNITIONS
CONVENTIONNELLES

Présidence

* Comprend des modifications apportées au point 6 de l'ordre du jour et l'ajout de l'Annexe 1.

Point 5 de l'ordre du jour : DOCUMENTS DE REFLEXION SUR :

- a) *La mise à jour de l'échange de rapports de l'OSCE pour le Registre des Nations Unies sur les transferts d'armes conventionnelles* : Autriche, Belgique, Finlande, Royaume-Uni
- b) *Un inventaire des décisions existantes concernant les ALPC et l'examen de la mise en oeuvre du Document de l'OSCE sur les ALPC* : Biélorussie, Suède, Suisse

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA MIGRATION VERS LE
NOUVEAU SYSTEME D'EXPLOITATION ET
L'ARCHITECTURE DE RESEAU SIMPLIFIEE

Présidence, Turquie, France (Annexe 1), Allemagne, Belgique

Décision : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la Décision No 4/04 (FSC.DEC/4/04) sur la migration vers le nouveau système d'exploitation et l'architecture de réseau simplifiée ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Etats-Unis d'Amérique (Annexe 2)

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Premier atelier suédois sur la maîtrise des armements pour la région d'Asie centrale et du Caucase, tenu en Suède du 2 au 8 octobre 2004* : Suède
- b) *Mise à jour du questionnaire de l'OSCE sur les mines antipersonnel et les débris de guerre explosifs* : Canada
- c) *Programme provisoire de visites d'évaluation de l'OSCE concernant les ALPC et les munitions conventionnelles* : Pays-Bas, Fédération de Russie, Présidence, France, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux ALPC (Hongrie)
- d) *Circulaire d'information sur la manifestation spéciale du FCS devant avoir lieu à Graz le 27 octobre 2004* : Présidence

4. Prochaine séance :

Mercredi 20 octobre 2004 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/438/Rev.1

13 octobre 2004

Annexe 1

Original : FRANÇAIS

432ème séance plénière

FSC Journal No 438, point 6 de l'ordre du jour

**DECLARATION
DE LA DELEGATION DE LA FRANCE**

La France s'associe et soutient totalement la déclaration faite par la délégation de l'Allemagne lors de la réunion du 6 octobre dernier.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/438/Rev.1
13 octobre 2004
Annexe 2

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

432ème séance plénière

FSC Journal No 438, point 6 de l'ordre du jour

**DECLARATION DE LA DELEGATION
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE/Nouveau tirage révisé***

Monsieur le Président,

Les Etats-Unis se félicitent des débats approfondis dans le cadre du Groupe des communications qui ont abouti à la présente décision visant à rendre plus efficace encore le réseau en tant qu'élément central de nos accords et traités de maîtrise des armements qui se renforcent mutuellement.

Nous souhaitons en particulier remercier la délégation russe pour la manière remarquable avec laquelle elle a dirigé le Sous-groupe qui a examiné les spécifications du futur système d'exploitation. Le Sous-groupe composé de l'Italie, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Equipe de gestion du réseau a travaillé de manière concertée.

La présente décision du FCS s'inscrit dans le droit fil des actions efficaces menées à bien par le FCS concernant le réseau de communication pour ce qui est des mises à jour précédentes, par exemple la Décision 5/98 qui a examiné les mises à jour en prévision du passage à l'an 2000. La décision souligne et renforce l'engagement pris par le FCS à l'égard du réseau.

Nous vous prions de bien vouloir joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.

* Comprend une modification du numéro de l'annexe due à l'ajout de l'Annexe 1.